







Le 15 mars 2023, le Directeur Général de la Haute Autorité de Contrôle des Assurances et de Contrôle de la Prudentialité Financière (HACRA) a présidé une réunion de travail avec les membres du Comité de Pilotage de la mise en œuvre de la réforme des procédures judiciaires en matière de consommation. Cette réunion a permis de discuter des avancées réalisées et des défis à relever pour garantir l'efficacité et la transparence des procédures judiciaires.

Le Directeur Général a souligné l'importance de cette réforme pour améliorer la confiance des consommateurs et renforcer la protection de leurs intérêts. Il a également insisté sur la nécessité de maintenir une communication constante avec les parties prenantes et de s'appuyer sur l'expertise des acteurs du secteur pour assurer le succès de la réforme.

Cette réforme vise à moderniser le cadre juridique applicable aux litiges de consommation, en simplifiant les procédures et en réduisant les délais de traitement. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la HACRA pour renforcer son rôle de régulateur et de garant de l'équité des relations commerciales. Les prochaines étapes de la mise en œuvre de la réforme seront discutées lors de la prochaine réunion du Comité de Pilotage.

Pour plus d'informations sur les activités de la HACRA, vous pouvez consulter son site internet (www.haca.ma) ou contacter son service client au 05 22 22 22 22.

La HACRA continue de travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales et internationales pour promouvoir les meilleures pratiques et garantir l'efficacité des procédures judiciaires de consommation.

Links

[1] <https://www.haca.ma/tf/javascript%3A%3B>